

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00132
Numéro SIREN : 421 954 520
Nom ou dénomination : A.S.T.R.E. (AUDIT SURVEILLANCE TECHNIQUES DE REVISION
EXPERTISE)

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2019 sous le numéro de dépôt 2711

AUDIT SURVEILLANCE TECHNIQUES DE REVISION EXPERTISE

en abrégé ASTRE

Société par actions simplifiée au capital de 550 000 euros

Siège social : 420 Avenue des Canadiens

Parc du ZENITH - Bâtiment 1

76650 PETIT COURONNE

421 954 520 RCS ROUEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS **DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** **DU 31 JANVIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le 31 janvier,
A 19 Heures.

Les associés de la société ASTRE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe HANCHARD, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Eric VERVOITTE est appelé comme scrutateur.

Monsieur Laurent DUCONSEIL est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 983 actions sur les 983 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

PHA

W

EV

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Constatation de la démission de Monsieur Eric VERVOITTE
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de Monsieur Eric VERVOITTE de démissionner, pour des raisons personnelles, de son mandat de Directeur Général, à compter de ce jour, et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

ERIC VERVOITTE



EW

PHILIPPE HANCHARD



LAURENT DUCONSEIL

